

**DELIBERATION N° 2026 –
Séance du 14 septembre 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 11 L'an deux mil vingt six
Le quatorze septembre
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 10
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Effectif légal : 11

Date de la convocation : 08 septembre 2026

Présents : Christian BLANC, Sophie BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Jean-Marie REYNIER, Lila VAN SCHRICK, Vanessa COLLATTI, Pascale BURGAT

Absents excusés : Sophie BLANC (donne pouvoir à Jean-Marie REYNIER)

Secrétaire :

Objet : Participation au Fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation pour la commune d'Arvieux, au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce fond est calculé à hauteur de 0.40 centimes d'euros par habitants. Le nombre d'habitant pour l'année 2026 s'élève à 348.

Le montant de la cotisation s'élève donc à 139.20 euros

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- I. **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- II. **DECIDE** de soutenir « Fonds de solidarité pour le logement » à hauteur de 139.20€.
- III. **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention avec le Département des Hautes-Alpes

Pour extrait conforme,
le Maire

Christian BLANC

